Prévenir les risques en milieu festif

Carine Mutatayi,

chargée d'études, Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), pôle évaluation des politiques publiques, Paris

epuis 2004, le service en amont (SEA) service de prévention du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) - « Les Wads – Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA) » de Metz mène en Lorraine un programme de prévention et de réduction des risques et des dommages en milieu électro-alternatif. Il mobilise de jeunes bénévoles, en majorité familiers de cette scène festive, formés et coordonnés en intervention par un référent, professionnel du Csapa. Avec le soutien financier de l'agence régionale de santé (ARS) du Grand Est, l'équipe – le référent et quatre à cinq bénévoles par soirée - fournit conseils préventifs, matériels de réduction des risques et des dommages, espace de détente et de réassurance (chill out), propose des entretiens individuels et confidentiels in situ avec le référent, en accord avec le cadre légal en vigueur¹. Recrutés pour leur capacité d'écoute et d'empathie, les jeunes bénévoles interviennent auprès des « teufeurs » (« fêtards ») en tant que pairs et acteurs-relais communautaires. Le cadre de travail est éprouvant : nocturne, bruyant, souvent en extérieur, dans des lieux isolés, avec des temps de travail de dix heures en moyenne, les forces de l'ordre s'opposant parfois à l'installation de l'équipe sur les lieux.

Méthode d'évaluation

Sous l'égide de la Commission interministérielle de prévention des conduites addictives (Cipca), l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a évalué ce programme en 2017 [1]. Un essai contrôlé s'est avéré infaisable du fait du public non captif et peu enclin à s'engager dans une enquête répétée. L'utilité du programme a donc été appréciée à l'aune d'indicateurs de perceptions et de recours en 2017, recueillis par une enquête en ligne auprès de 87 teufeurs lorrains, *via* le site Facebook du SEA. Des entretiens semi-directifs auprès des parties prenantes – équipe, bénéficiaires, professionnels et décideurs locaux des champs de la santé ou de la sécurité publique – ont également nourri l'analyse.

Résultats de l'évaluation

En 2017, le bilan du programme est le suivant. L'équipe a rencontré 1 670 teufeurs (83 par soirée en moyenne), soit 18,5 % des participants et en a vu 785 en entretien, soit 9 % des participants. Avec 20 sorties annuelles à son actif (sur 14 % des événements électro amateurs lorrains de 2017), le dispositif paraît à saturation.

Parmi les 87 teufeurs enquêtés, 45 ont fait appel à un service de réduction des risques et des dommages lors des 12 derniers mois (dont 30 au service évalué) et 39 en ont été satisfaits. Pour la plupart, les conseils et les matériels de réduction des risques et des dommages leur ont été utiles dans les heures où ils ont été fournis. Les informations recherchées concernent principalement les effets de produits (27 cas), le plus souvent déjà expérimentés (19). En entretien, une teufeuse de 23 ans témoignait de l'utilité du service à ses yeux :

« J'ai repris de l'héroïne, mais j'aimerais bien arrêter. Ben ça, j'ai réussi à en parler avec quelqu'un de la prév' [l'équipe évaluée] et qui m'a parlé de certains centres. [...] Et j'y vais là depuis à peu près un mois et demi. »

Face aux risques accrus lors de ces soirées illégales, les préfectures et l'ARS accueillent favorablement le principe d'un tel programme de réduction des risques et des dommages qui assure une médiation auprès de publics à risque peu accessibles dans des espaces non contrôlés. Ils conviennent du besoin d'une meilleure conciliation entre acteurs de réduction des risques et des dommages et intervenants pour l'application de la loi, tout en respectant les contraintes de chacun. « [...] C'est bien d'avoir des associations qui soient spécialisées pour tout ce que nous ne pouvons pas couvrir. » (Préfecture 5/1)



Conclusion

Le programme répond à un besoin et remporte globalement l'adhésion des autorités comme du public-cible. Son coût relatif est de 29 euros par utilisateur en 2017. Néanmoins, sa reconduction est subordonnée à des crédits *ad hoc* annuels et à l'enjeu récurrent du renouvellement des bénévoles.

Au final, l'évaluation invite le porteur à soumettre les matériels d'information utilisés à une expertise externe. Elle préconise de mieux communiquer sur le programme au plan interinstitutionnel dans le cadre de l'animation politique territoriale et de mieux sensibiliser les forces de l'ordre aux dispositions légales autorisant la réduction des risques et des dommages.

1. Décret n° 2005-347, loi n° 2016-41.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

[1] Mutatayi C. Prévenir et réduire les risques et les dommages par les pairs en milieu festif électro. Évaluation menée dans le cadre de la Commission interministérielle de prévention des conduites addictives. Paris: Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 2019: p. 84. En ligne: https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxcmz5.pdf